

Directives sur la Règle de deux de l'équipe nationale de RCA

Pour les entraîneurs et le personnel qui travaillent avec les athlètes juniors, de prochaine génération et seniors.

Rowing Canada Aviron (RCA) a signé l'engagement envers le <u>mouvement Entraînement responsable</u>. Notre engagement envers ce mouvement garantit que l'ensemble des entraîneurs et du personnel a subi une vérification des antécédents, a suivi une formation sur le respect et l'éthique et applique la directive sur la Règle de deux.

BUT : Ces directives visent à protéger tous les athlètes qui se trouvent en situation potentiellement vulnérable en veillant à ce que plus d'un adulte soit présent. Les situations vulnérables peuvent comprendre, entre autres, les rencontres privées, les déplacements ainsi que les environnements d'entraînement et de compétitions.

En vertu de ces directives, un des deux entraîneurs doit être du même sexe que l'athlète. Dans les cas où un deuxième entraîneur formé ou certifié par le PNCE et dont les antécédents ont été vérifiés n'est pas disponible, il est possible de faire appel à un membre du personnel, un bénévole, un parent ou un adulte dont les antécédents ont été vérifiés.

RCA confirme que les membres du personnel, y compris les membres du personnel de soutien et administratif qui travaillent avec les athlètes, subiront une vérification des antécédents criminels et suivront la formation Respect et sport. Les entraîneurs salariés/bénévoles de RCA se conformeront aux exigences susmentionnées. De plus, ils respecteront les normes de certification des entraîneurs de RCA et feront l'évaluation en ligne du module Prise de décisions éthiques du PNCE.

Le programme de haute performance de RCA a décidé que les équipes qui accompagnent les athlètes juniors, de prochaine génération et seniors lors de compétitions doivent respecter les exigences suivantes :

- Toute interaction individuelle entre un entraîneur et un athlète doit avoir lieu dans un endroit public. Elle doit être transparente, autorisée et imputable. Dans une situation potentiellement vulnérable, l'interaction doit se faire à proximité et à la vue d'un deuxième adulte, sauf en cas d'urgence médicale.
- Au moins une femme (entraîneure, gestionnaire, médecin ou autre membre du personnel de soutien) fera partie de l'équipe s'il y a des athlètes féminines.
- o Au moins un homme (entraîneur, gestionnaire, médecin ou autre membre du personnel de soutien) fera partie de l'équipe s'il y a des athlètes masculins.
- o Les entraîneurs ne partagent pas les chambres des athlètes (masculins ou féminins).
- o Les athlètes masculins et féminins ne partagent pas de chambre.
- o Si possible, les athlètes doivent socialiser dans des aires communes, et non dans la chambre d'une personne.

Des renseignements sur le sport sécuritaire et l'accès à la ligne d'assistance du sport canadien se trouvent sur le site Web de RCA, dans la section Sport sécuritaire.